



**UNIVERSITÉ NYONNAISE DU TEMPS LIBRE**  
**Drôme provençale et Baronnies**

Association BP 45  
Loi 1901 26111 Nyons cedex  
Agrément Téléphone et fax :  
Ministériel 04 75 26 41 37  
Éducation populaire Courriel :  
n° 26.07 JEP 32 [contact@untl.net](mailto:contact@untl.net)  
Siret 439 760 703 00017 Site internet :  
Code APE 9499Z <http://www.untl.net>

## **Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 février 2018**

Le conseil d'administration a été réuni ce jour pour examiner la demande de l'association « La Catananche » d'être absorbée par « l'UNTL » dans le cadre d'une fusion-absorption.

Le président présente le projet de fusion tel qu'il a été négocié par les délégations des deux associations.

Il en découle que cette fusion devra être validée par une assemblée générale extraordinaire.

À l'issue de celle-ci et en cas de vote favorable des adhérents de l'UNTL, les deux associations seront fusionnées avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les adhérents de La Catananche deviendront adhérents de l'UNTL qui poursuivra les activités mises en place par une commission ad-hoc. L'actif de l'association La Catananche sera transmis à l'UNTL avant sa dissolution.

Le conseil, après en avoir délibéré :

1. Approuve le projet de fusion,
2. Autorise le président à signer ledit projet,
3. Convoque les adhérents de l'UNTL en assemblée générale extraordinaire le samedi 5 mai à 14 heures,
4. Coopte Madame Noëlle Clément, Messieurs Michel Beunardeau, Roland Haussy et Richard Maillot, en tant qu'administrateurs de l'UNTL à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, et sous réserve que le projet de fusion soit adopté par ladite assemblée. Dans ce cas, le mandat des quatre administrateurs cooptés prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en octobre 2020.

La présente délibération a été adoptée par :

..7. voix POUR sur ..7. Membres présents ou représentés

0. voix CONTRE

0. Abstentions

Les administrateurs ont émargé :

Fait à Nyons, le 28 février 2018

Administrateurs	Émargement	Ayant donné pouvoir à :
Anne Barrillon		
Tamas Barkanyi		
Nicole Chan		
Lucien De Munter		
Yves Guérin		
Pierre Jottras		
Martine Lambert		
Dominique Phélebon		
Jeanine Zenkinian-Aymard		